

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle et Monsieur HONORE Samuel

Absents avec pouvoir :

Madame DEGRIS Monique donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard
Monsieur LANOIS Vincent donne pouvoir à Monsieur HENRY Christophe

Absents sans pouvoir : Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DE PRA Catherine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 3 avril 2018

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 12/04/2018 et affiché le compte-rendu de cette séance le 12/04/2018
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 février 2018
- Remboursement anticipé de la part de l'emprunt correspondant à la restructuration de l'école élémentaire
- Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2017
- Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017
- Affectation des résultats de l'année 2017 du budget communal et des budgets annexes
- Vote du taux des taxes locales pour l'année 2018
- Vote des budgets primitifs 2018 (budget communal et budgets annexes)
- Vote des subventions aux associations
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 février 2018

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

Délibération n° 18-12 : Remboursement anticipé de la part de l'emprunt correspondant à la restructuration de l'école élémentaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a souscrit en 2016 un emprunt d'un montant de 300 000 euros afin de financer à la fois les travaux de restructuration de l'école élémentaire et les travaux de création du parking ruelle des écoles. Ce crédit était conclu pour une durée de 10 ans avec une périodicité trimestrielle au taux actuariel de 0.94%.

Suite au transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs qui aura lieu le 1^{er} août prochain, il est proposé à l'assemblée de procéder au remboursement anticipé de la part de l'emprunt correspondant à la restructuration de l'école élémentaire. L'aire de stationnement et la sécurisation de la ruelle des écoles ayant coûté, subventions déduites, 110 000 euros, il a été demandé à la Caisse d'Epargne de proposer un décompte de remboursement partiel du prêt n°9779771.

Le décompte reçu le 5 avril 2018 fait apparaître les éléments suivants au 5 mai 2018, date du remboursement partiel (le capital restant dû au 05/05/2018 étant de 256 775,83 €) :

Capital remboursé : 146 775,83 €

Intérêts courus : 114,97€

Indemnités contractuelles : 6 114,06 €

Montants des échéances dues : 7 866,82 €

Montant total du remboursement anticipé : 160 871,68 €

Echéances en cours de règlement : 7 866,82 €

Total dû : 153 004,86 €

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de procéder au remboursement anticipé de la part de l'emprunt n°9779771 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne correspondant à la restructuration de l'école élémentaire et donc d'accepter le remboursement anticipé à la date d'application du 05/05/2018 pour un montant de 153 004,86 euros

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 18-13 : Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2017

Madame le Maire présente les comptes de gestion élaborés par le comptable de la Commune, Monsieur Pierre-Jean BELTZ, et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés les divers comptes de gestion 2017, à savoir :

- le compte de gestion de la Commune
- le compte de gestion de l'eau
- le compte de gestion de l'assainissement
- le compte de gestion de la forêt
- le compte de gestion de la microzone du Vé
- le compte de gestion du lotissement « sous les Ormes »
- le compte de gestion du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte de gestion de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 18-14 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017

Le Conseil Municipal venant d'approuver les comptes de gestion, Madame le Maire propose à l'assemblée d'élire un Président de séance qui soumettra au vote les différents comptes administratifs. Monsieur Jean-Paul LHERITIER est élu Président de séance.

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2017 (budget général et budgets annexes) qui peuvent se résumer comme ceci :

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-14 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017 (suite)**► BUDGET COMMUNAL :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2017 : 1 749 517,89 €
Dépenses 2017 : 853 939,31 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2017 : 1 541 958,85 €
Dépenses 2017 : 975 992,71 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement : + 895 578,58 €
Fonctionnement : + 565 966,14 €
Résultat global : + 1 461 544,72 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2016

Déficit d'investissement : - 966 673,37
Excédent de fonctionnement : 1 112 118,62

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

Investissement : - 71 094,79 €
Fonctionnement : + 1 678 084,76 €
Résultat global : + 1 606 989,97 €

► BUDGET EAU :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2017: 269 230,35 €
Dépenses 2017 : 331 484,90 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2017 : 62 669,63 €
Dépenses 2017 : 57 414,15 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-14 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017 (suite)

► BUDGET EAU (suite):

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement : - 62 254,55 €
Fonctionnement : + 5 255,48 €
Résultat global : - 56 999,07 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2016

Excédent d'investissement : 101 026,57 €
Excédent de fonctionnement : 51 854,24 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

Investissement : + 30 572,02 €
Fonctionnement : + 57 109,72€
Résultat global : + 87 681,74 €

► BUDGET ASSAINISSEMENT :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2017 : 62 616,00 €
Dépenses 2017 : 60 046,80 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2017 : 114 389,18 €
Dépenses 2017 : 79 730,09 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement : + 2 569,20 €
Fonctionnement : + 34 659,09 €
Résultat global : + 37 228,29 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2016

Excédent d'investissement : 75 811,51 €
Excédent de fonctionnement : 49 306,46 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

Investissement : 78 380,71 €
Fonctionnement : 83 965,55 €
Résultat global : 162 346,26 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-14 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017 (suite)**► BUDGET FORET :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2017 : 26 452,00 €

Dépenses 2017 : 19 439,94 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2017 : 73 419,45 €

Dépenses 2017 : 56 525,06 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement : + 7 012,06 €

Fonctionnement : + 16 894,39 €

Résultat global : + 23 906,45 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2016

Déficit d'investissement : - 7 452,00 €

Excédent de fonctionnement : 52 429,56 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

Investissement : - 439,94 €

Fonctionnement : + 69 323,95 €

Résultat global : + 68 884,01 €

► BUDGET MICROZONE DU VE:

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2017 : 79 800,00 €

Dépenses 2017 : 21 251,39 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2017 : 88 502,74 €

Dépenses 2017 : 85 017,02 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement : + 58 548,61 €

Fonctionnement : + 3 485,72 €

Résultat global : + 62 034,33 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-14 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017 (suite)

► BUDGET MICROZONE DU VE (suite)

REPORTS DE L'EXERCICE 2016

Déficit d'investissement : - 258 327,27 €

Déficit de fonctionnement : - 3 485,72 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

Investissement : - 199 778,66 €

Fonctionnement : 0 €

Résultat global : - 199 778,66 €

► BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES ORMES :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2017 : 0,00 €

Dépenses 2017 : 0,00 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2017 : 0,00 €

Dépenses 2017 : 0,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement : 0,00 €

Fonctionnement : 0,00 €

Résultat global : 0,00 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2016

Déficit d'investissement : - 171 052,08 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

Investissement : - 171 052,08 €

Fonctionnement : 0,00 €

Résultat global : - 171 052,08

► BUDGET SPANC :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT : Néant

FONCTIONNEMENT

Recettes 2017 : 174,99 €

Dépenses 2017 : 165,00 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-14 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017 (suite)

► BUDGET SPANC (suite) :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Résultat global : + 9,99 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2016

Excédent de fonctionnement : 1 146,61 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

Résultat global : + 1 156,60 €

► BUDGET IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2017 : 0,00 €

Dépenses 2017 : 36 036,58 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2017 : 0,00 €

Dépenses 2017 : 6 469,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement : - 36 036,58 €

Fonctionnement : - 6 469,00 €

Résultat global : - 42 505,58 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2016

Excédent d'investissement : 29 453,06 €

Excédent de fonctionnement : 55 092,43 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

Investissement : - 6 583,52 €

Fonctionnement : + 48 623,43 €

Résultat global : + 42 039,91 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-14 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017 (suite)

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote de ces derniers.

Le Président de séance, Monsieur Jean-Paul LHERITIER, soumet au vote les comptes administratifs 2017.

Après délibérations, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, sont adoptés pour 2017:

- le compte administratif de la Commune
- le compte administratif de l'eau
- le compte administratif de l'assainissement
- le compte administratif de la forêt
- le compte administratif de la microzone du Vé
- le compte administratif du lotissement « sous les Ormes »
- le compte administratif du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte administratif de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-15 : Affectation du résultat 2017 – budget Communal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	966 673,37 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	1 112 118,62 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de	895 578,58 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	565 966,14 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	323 000,00 €
En recettes pour un montant de	168 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	226 094,79 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	226 094,79 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 451 989,97 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-16: Affectation du résultat 2017 – budget Eau

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	101 026,57 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	51 854,24 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :	62 254,55 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	5 255,48 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de	0,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	51 109,72 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-17: Affectation du résultat 2017 – budget Assainissement

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	75 811,51 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	49 306,46 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	2 569,20 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de	34 659,09 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Ligne 002	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	83 965,55 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°18-18 : Affectation du résultat 2017 – budget Exploitation Forêt

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	7 452,00 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	52 429,56 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	7 012,06 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	16 894,39 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	439,94 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	439,94 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	68 884,01 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-19 : Affectation du résultat 2017 – budget Immeuble 37-39 rue Louvière

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	29 453,06 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	55 092,43 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :	36 036,58 €
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de :	6 469,00 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	6 583,52 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	6 583,52 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	42 039,91 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-20 : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs aura la compétence scolaire à compter du 1^{er} août prochain et qu'à ce titre, la Commune n'aura plus à sa charge à cette date les frais de fonctionnement des écoles communales. C'est pourquoi il est proposé de diminuer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 pour prendre en compte ce transfert de compétences au cours de cette année.

En 2017, les taux des taxes locales étaient les suivants :

- 20,30 % pour la taxe d'habitation
- 18,50 % pour la taxe foncière (bâti)
- 41,22 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 18,76 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Il est donc proposé d'adopter pour 2018 les taux suivants :

- 18,52 % pour la taxe d'habitation
- 16,88 % pour la taxe foncière (bâti)
- 37,60 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 17,11 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés **de diminuer les taux** des quatre taxes directes locales et donc de fixer pour 2018 les taux suivants :

- 18,52 % pour la taxe d'habitation
- 16,88 % pour la taxe foncière (bâti)
- 37,60 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 17,11 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 18-21 : Vote des budgets primitifs 2018 (budget communal et budgets annexes)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2018.

Elle précise que les budgets concernant le SPANC et la Microzone du Vé ne sont plus votés étant donné que les compétences SPANC et activités économiques ont été transférées à la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 18-21 : Vote des budgets primitifs 2018 (budget communal et budgets annexes) (suite)

Ces derniers sont présentés et s'équilibrent comme ceci :

► BUDGET GENERAL COMMUNE

- Section de fonctionnement : 2 912 502,97€
- Section d'investissement : 2 997 594,79 €

► BUDGET EAU

- Section de fonctionnement : 111 109,72 €
- Section d'investissement : 77 672,02 €

► BUDGET ASSAINISSEMENT

- Section de fonctionnement : 164 965,55 €
- Section d'investissement : 141 380,71 €

► BUDGET FORÊT

- Section de fonctionnement : 99 384,01 €
- Section d'investissement : 10 439,94 €

► BUDGET LOTISSEMENT « SOUS LES ORMES »

- Section de fonctionnement : 211 052,08 €
- Section d'investissement : 191 052,08 €

► BUDGET RESTRUCTURATION IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE

- Section de fonctionnement : 42 039,91 €
- Section d'investissement : 110 583,52 €
-

Après délibérations, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

- Le budget primitif 2018 général de la commune
- le budget primitif 2018 annexe de l'eau
- le budget primitif 2018 annexe de l'assainissement
- le budget primitif 2018 annexe de la forêt
- le budget primitif 2018 annexe du lotissement « sous les Ormes »
- le budget primitif 2018 annexe de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Vote des subventions : Dans le cadre du budget communal, l'annexe budgétaire relative à l'octroi des subventions est présentée et celle-ci est **validée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► **Marché de fourniture** : Fourniture de peinture pour rénover les crochets pour les jardinières rue des écoles confiée à COLOR EST pour un montant de 283,08 € TTC

► **Signature de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre** pour la construction d'un espace culturel et touristique consacré au fardier de Cugnot avec le groupement d'architectes et bureaux d'études dont le mandataire est M. Julien DEFER. Cet avenant a pour objet de fixer la rémunération définitive arrêtée au moment de l'engagement sur le coût des travaux. Le montant de l'enveloppe initiale était de 864 000€ HT et le montant des travaux estimés arrêté à l'issue des études d'avant-projet est de 999 479,59 € HT, soit une augmentation de 15,68 %
De ce fait, concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre, révision des montants de la tranche ferme de 65 650,00 € HT à 75 953,92 € HT (plus-value de 10 214,24 € HT) et la tranche optionnelle (mission OPC) de 3 100,00 à 3 582,36 € HT (plus-value de 482,36 € HT)

► **Acceptation du remboursement de GROUPAMA** du règlement d'un montant de 1 961,00 € (franchise déduite de 259,00 €) du sinistre causé à la toiture de l'Eglise Notre-Dame suite à la tempête Eleanor du 4 janvier 2018

► **Marché de fourniture** : Fourniture de petits matériels pour le service technique (balais, pinces, râteaux...) confiée à GUILLEBERT pour un montant de 1 200,48 € TTC

► **Marché de fourniture** : Fourniture d'un arroseur pour le terrain de football confiée à GUILLEBERT pour un montant de 1 592,90 € HT

► **Marché de travaux** : Dépannage de la chaudière du 12 rue François confiée à Sébastien ZANON pour un montant de 344,70 € HT

► **Marché de fourniture** : Fourniture des fixations pour les panneaux d'informations des sites remarquables de la commune et des tiques confiée à SIGNAUX GIROD pour un montant de 284,26 € TTC

► **Marché de fourniture** : Fourniture de produits d'entretien pour l'école maternelle pour un montant de 600,32 € TTC confiée à L'EQUIPIER

► **Marché de fourniture** : Fourniture d'un radiateur pour les toilettes du local commercial rue Louvière confiée à la SARL DOURCHE FRERES pour un montant de 96,58 € HT

► **Marché de travaux** : Réparation du garde-corps du Vidus suite au sinistre dû au choc d'un véhicule le 20 janvier dernier confiée à la société GENTIL pour un montant de 1 200,00 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT(suite)

► Acceptation de 1 440,00 euros de la part de CIC Assurances pour le sinistre du garde-corps précité

► Marché de fourniture : Fourniture de matériels pour le service technique (poubelle, tableau affichage) pour un montant de 364,80 € TTC confiée à la société CHALLENGER.

► Marché de travaux : Remplacement d'un chauffe-eau pour le local commercial du 31 rue Louvière pour un montant de 550,70 € TTC confié à Sébastien ZANON

► Marché de travaux : Aération du terrain à l'aide d'un aérateur à lames (10 passages dans l'année au maximum) pour un montant de 2 100,00€ TTC confiée à la société TECHNIGAZON (ne seront facturés que les réels passages de la société)

► Marché de fourniture : Fourniture d'engrais de printemps et d'automne pour le terrain de football confiée à la société TECHNIGAZON pour un montant de 672,00 € TTC

► Marché de travaux : Regarnissage du terrain de football pendant la trêve confiée à la société TECHNIGAZON pour un montant de 924,00 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture de peinture pour les fontaines confiée à la société COLOR EST pour un montant de 387,84 € TTC.

► Marché de fourniture : Fourniture de désherbant pour les cimetières confiée à la société PRIMALAB pour un montant de 993,60 € TTC.

► Marché de fourniture : Fourniture d'une perceuse-visseuse, d'un télémètre laser et d'une meuleuse confiée à la société GUERMONT WEBER pour un montant global de 599,64 € HT.

► Marché de fourniture : Fourniture des vêtements de travail pour le service technique confiée à la société LOOTEN pour un montant global de 2 398,31 € TTC

► Marché de travaux : Travaux sylvicoles confiée à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour un montant global de 11 063,40 € HT conformément au programme des travaux forestiers validés par le Conseil Municipal le 27 février dernier

► Marché de travaux : Signature de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive concernant « côte des Vignes » avec l'INRAP (surface totale de l'emprise du diagnostic : 35 350 m²)

► Marché de travaux : Signature de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive concernant « Sous Voirut et la Gravière » avec l'INRAP (surface totale de l'emprise du diagnostic : 27 300 m²)

► Marché de travaux : Marquage de deux symboles « zone 30 » sur la rue Notre-Dame confié au MARQUEUR VIDUSIEN pour un montant global de 738,00 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de fourniture : Fourniture de 9 jardinières confiée à la société LE JARDIN D'HORTIVAL pour un montant global de 180,00 € TTC

► Marché de service : Hébergement et maintenance de notre nom de domaine (void-vacon.fr) pour 3 ans du 05.11.2018 au 04.11.2021 confié à NEFTIS pour un montant global de 126,00 € TTC

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 février 2018

Délibération n° 18-12 : Remboursement anticipé de la part de l'emprunt correspondant à la restructuration de l'école élémentaire

Délibération n° 18-13 : Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2017

Délibération n° 18-14 : Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2017

Délibération n° 18-15 : Affectation du résultat 2017 – budget Communal

Délibération n° 18-16 : Affectation du résultat 2017 – budget Eau

Délibération n° 18-17 : Affectation du résultat 2017 – budget Assainissement

Délibération n° 18-18 : Affectation du résultat 2017 – budget Exploitation Forêt

Délibération n° 18-19 : Affectation du résultat 2017 – budget Immeuble 37-39 rue Louvière

Délibération n° 18-20 : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018

Délibération n° 18-21 : Vote des budgets primitifs 2018 (budget communal et budgets annexes)

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	
Monique DEGRIS	Procuration à Bernard GENTER
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	Procuration à Christophe HENRY
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Virginie BOKSEBELD	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	Absente
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	